

Mars 2008

Québec, le 16 mai 2008

Monsieur Kenneth Robertson  
Directeur général  
Collège régional Champlain – St. Lawrence  
1301, boul. de Portland, C.P. 5000  
Sherbrooke (Québec) J1J 1S2

**Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Arts et Lettres* (500.A1)  
du Collège Champlain – St. Lawrence**

Monsieur le Directeur général,

Le programme *Arts et Lettres* offert au Collège Champlain – St. Lawrence a été jugé de qualité au moment de son évaluation par la Commission en 2007. La Commission recommandait alors au Collège d'assurer l'équivalence de l'évaluation des apprentissages. Lors de sa réunion tenue le 14 mars 2008, la Commission a pris connaissance des suites apportées par le Collège Champlain – St. Lawrence à l'évaluation du programme *Arts et Lettres*.

Plusieurs actions ont été entreprises afin d'assurer l'équivalence de l'évaluation des apprentissages. La révision des plans-cadres de cours et des plans de cours est amorcée et un guide d'élaboration des plans-cadres a été produit. La mise sur pied d'un comité d'agencement des plans de cours pour le cours *Currents I* et la révision des règles départementales en matière d'évaluation des apprentissages devraient favoriser les échanges entre les professeurs en ce qui concerne les pratiques d'évaluation. Le coordonnateur du programme, en collaboration avec les professeurs, a entrepris le suivi systématique de la préparation des cours, de l'élaboration des outils utilisés dans les cours et des résultats par groupes d'étudiants. Finalement, la nouvelle politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages a été adoptée en octobre 2007 et son implantation est prévue, de façon progressive, pour les années 2008 à 2010.

Par ailleurs, le Collège a pris en compte plusieurs des suggestions et des invitations formulées dans le rapport de la Commission.

La Commission considère que le Collège a pris les moyens pour assurer l'équivalence de l'évaluation des apprentissages. Elle constate cependant que plusieurs actions seront réalisées en 2008, notamment en ce qui concerne l'implantation de la nouvelle politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, la révision des plans-cadres de cours et celle des plans de cours. Elle s'attend donc à être informée des suites apportées par le Collège à la recommandation qui touche l'évaluation des apprentissages lorsqu'elles seront réalisées.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur